

SECTION PALOISE • En panne d'ouverture

Des tours de passe-passe

On se tanne le cuir à la Section. Les dirigeants monopolisent à un siège près le comité directeur. Circulez! Y'a rien à voir! Ils ne veulent pas relâcher le ballon les bougres. Ils s'y cramponnent. Vont finir par se faire pénaliser!

Les élections contestées du 29 mai dernier reviennent sur le tapis. Le juge des référés entrera sur le terrain le 3 mars prochain. Pour rappeler les fondamentaux.

L'affaire, reportée, aurait dû être évoquée hier matin en procédure d'urgence devant le tribunal de grande instance. On pressent d'ores et déjà un match de pelère!

M^r Antonin Le Corno, l'avocat du camp de la grogne, dénonce «une modification déloyale» du règlement intérieur, restreignant les critères d'éligibilité des joueurs.

En clair, ceux-ci qui représentent 80% de l'association, ont été laissés aux vestiaires par le comité directeur désormais composé de 23 dirigeants et d'un entraîneur. Lequel doit aussi se sentir bien seul pour pousser en mêlée.

Et pourquoi cette transformation qui a eu du mal à passer entre les perches? Pour faire entrer dans l'équipe, notamment une personne bien connue à Pau. Mais qui n'a pas de licence de rugby, incriminent les mécontents. Son élection ne serait donc pas valable. Non plus que celle d'ailleurs, au motif qu'il est salarié, d'une ancienne vedette du quinze vert et blanc, entraîneur d'un centre de formation. Il y aurait encore un troisième pistonné favorisé par le fait du Prince. Y'a de la bronca dans l'air! Le vice-président du comité a rendu son maillot. Si tout cela est avéré, on comprend mieux pourquoi on a même coupé le sifflet aux arbitres dans la consultation qui fait grief. Un collectif avait tenté un départ à la corne au mois de juin dernier. Mais la Section a botté en touche. La fédération nationale a été alertée. Itou la Jeunesse et Sports. Des requérants, restant sur le banc, ont repris la balle au bond et sonnent la charge. Ils demandent l'annulation du score et de rejouer la partie. Ça va camphrer!

J.C